conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



mucadont fluid No Change Service!

Version Date de révision: 03.01 09.05.2016

Date de dernière parution: 17.02.2016 Date de la première version publiée:

06.03.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : mucadont fluid

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Traitement de surface

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/ Fournisseur Schülke & Mayr GmbH

Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt

Allemagne

Téléphone: +49 (0)40/52100-0 Téléfax: +49 (0)40/52100318

mail@schuelke.com www.schuelke.com

Importateur Schülke & Mayr AG

Sihlfeldstr. 58

8003 Zürich Suisse

Téléphone: +41 44 466 55 44 Téléfax: +41-44-466 55 33 mail.ch@schuelke-mayr.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Department HI +49 (0)40/ 521 00 8800 ADHI@schuelke.com

(Schülke France SARL:+33-0149698378) (Schülke & Mayr AG: +41-444665544)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols inflammables, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



mucadont fluid No Change Service!

Version Date de révision: Da 03.01 09.05.2016 Da

Date de dernière parution: 17.02.2016 Date de la première version publiée:

06.03.2014

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne

pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou

sur toute autre source d'ignition.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni

brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas

exposer à une température supérieure à 50

°C/ 122 °F.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Pas de dangers particuliers connus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Emballage sous pression. Contenue comustible, au maximum

à 45 % en masse.

Composants dangereux

Nom Chimique	Index-Numéro NoCAS NoCE Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
Butane	601-004-00-0 106-97-8 203-448-7	Flam. Gas 1; H220 Press. GasH280	15 - 25
Propane	601-003-00-5 74-98-6 200-827-9	Flam. Gas 1; H220 Press. GasH280	15 - 25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



mucadont fluid No Change Service!

Version Date de révision: 09.05.2016 03.01

Date de dernière parution: 17.02.2016 Date de la première version publiée:

06.03.2014

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent,

consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Laver à l'eau et au savon par précaution. Si l'irritation de la

peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation

oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion Boire de l'eau par mesure de précaution. Consulter un méde-

cin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Traiter de façon symptomatique.,

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contac-Traitement

ter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

: Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2), Jet d'eau pulvéri-

sée, Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappro-

priés

: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trou-

vant à proximité de la source d'incendie.

Risque spécifique de la subs- : Pas de danger spécial attendu. tance ou du produit luimême, de ses produits de combustion ou des gaz dé-

gagés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'igni-

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les

égouts ou les cours d'eau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



mucadont fluid No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.02.2016 03.01 Date de la première version publiée:

06.03.2014

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -

Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

: Protéger du rayonnement solaire. Température de stockage

recommendée: 5 - 25°C

Précautions pour le stockage

en commun

: Ne pas stocker avec des matières combustibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Butane	106-97-8		800 ppm 1.900 mg/m3	SUVA
Propane	74-98-6	Valeur limite acceptable	1.000 ppm 1.800 mg/m3	SUVA
		Valeur limite à courte terme	4.000 ppm 7.200 mg/m3	SUVA

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



mucadont fluid No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.02.2016 03.01 Date de la première version publiée:

06.03.2014

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Mesures de protection : Ne pas inhaler l'aérosol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Couleur : transparent
Odeur : plaisante
Seuil olfactif : non déterminé
pH : Non applicable

Point de fusion/point de con:

gélation

Température de décomposi-

tion

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable Limite d'explosivité, supé- : Isobutane: 9,4 % (v)

rieure

Limite d'explosivité, inférieure : Isobutane: 1,5 % (v) Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur : Donnée non disponible Densité : 0,837 - 0,867 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : partiellement miscible Coefficient de partage: n- : Non applicable

established

octanol/eau

Température d'auto- : Isobutane: 460 °C

inflammabilité

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Propriétés explosives : Donnée non disponible : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Z11821 ZSDB_P_CH FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



mucadont fluid No Change Service!

Version Date de révision: 03.01 09.05.2016

Date de dernière parution: 17.02.2016
Date de la première version publiée:

06.03.2014

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts,

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

- Evaluation cation ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



mucadont fluid No Change Service!

Version Date de révision: 03.01 09.05.2016

Date de dernière parution: 17.02.2016 Date de la première version publiée:

06.03.2014

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : La dégradabilité du produit n'a pas été testée.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Le produit n'a pas été testé., Ce produit n'est associé à aucun

effet écotoxicologique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux régle-

mentations locales et nationales. Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée

conformemément à la réglementation locale.

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



mucadont fluid No Change Service!

Version Date de révision: 03.01 09.05.2016

Date de dernière parution: 17.02.2016 Date de la première version publiée:

06.03.2014

Code d'élimination des dé-

chets(Groupe)

: Le producteur des déchets doit lui-même, en consultation avec les autorités compétentes et une entreprise d'élimination de déchets, obtenir un numéro de déchet suivant le CED

(Code Européen des déchets).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1950 IMDG : UN 1950 IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : EMBALLAGES SOUS GAZ COMPRIME, INFLAMMABLE

(Isobutane)

IMDG : AEROSOLS, FLAMMABLE

(Isobutane)

IATA : Aerosols, flammable

(Isobutane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADR
 : 2.1

 IMDG
 : 2.1

 IATA
 : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tun- : D

nels

IMDG

Groupe d'emballage : Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA

Instructions de conditionne-

: 203

ment (avion cargo)

Groupe d'emballage : -

Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environne: nor

ment

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



mucadont fluid No Change Service!

Version Date de révision: 03.01 09.05.2016

Date de dernière parution: 17.02.2016 Date de la première version publiée:

06.03.2014

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses

: Le produit est classé dans au moins une des catégories 1 à 11 de l'annexe 1 de la Directive 1996/82/CE concernant le con-

trôle des risques d'accidents majeurs.

Composés organiques vola-

tils

: 0,93 kg/kg

Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)

Autres réglementations : Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la

santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère

indicatif.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H220 : Gaz extrêmement inflammable.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur.

Texte complet pour autres abréviations

Flam. Gas : Gaz inflammables Press. Gas : Gaz sous pression

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EMS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



mucadont fluid No Change Service!

Version Date de révision: 03.01 09.05.2016

Date de dernière parution: 17.02.2016 Date de la première version publiée: 06.03.2014

nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine: IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international: IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO -Organisation internationale de normalisation: KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.